

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DASCO 43G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), subventions d'équipement (311 368 euros) et subventions pour travaux (181 493 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2016 DASCO 50 G, du Conseil de Paris des 26, 27 et 28 septembre 2016, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2017 des collèges autonomes (11 220 648 euros) ;

Vu la délibération 2016 DASCO 59 G, du Conseil de Paris des 26, 27 et 28 septembre 2016, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2017 des collèges imbriqués avec un lycée (2 724 428 euros) ;

Vu la délibération 2017 DASCO 9 G, du Conseil de Paris des 30, 31 janvier et 1er février 2017, attribuant des dotations complémentaires de fonctionnement à certains collèges publics parisiens (28 250 euros) ;

Vu la délibération 2017 DASCO 14 G, du Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017, attribuant des dotations complémentaires de fonctionnement à certains collèges publics parisiens (13 100 euros) ;

Vu la délibération 2017 DASCO 15 G, du Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017, attribuant des subventions d'investissement à certains collèges publics parisiens (1 692 650 euros) ;

Vu la délibération 2017 DASCO 38 G, du Conseil de Paris des 9, 10 et 11 mai 2017, attribuant des dotations complémentaires de fonctionnement (43 730 euros) et des subventions d'investissement (15 462 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), de subventions d'investissement (311 368 euros) et de subventions pour travaux (181 493 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations complémentaires de fonctionnement sont attribuées aux collèges publics, suivant les tableaux ci-dessous, pour un montant total de 8 980 euros, afin d'assurer leur bon fonctionnement matériel et pédagogique.

Etablissement	Montant accordé
Dotations complémentaires de fonctionnement liées à l'ouverture d'une ULIS	
FRANCOISE SELIGMANN, 21, rue de Sambre et Meuse (10e)	930 €
GEORGES COURTELINE, 48, av du Dr Arnold Netter (12e)	930 €
DE STAEL, 14, rue de Staël (15e)	930 €
GEORGES MELIES, 45, rue de Tanger (19e)	930 €
TOTAL	3 720 €

Etablissement	Montant accordé
Autres dotations complémentaires de fonctionnement	
JACQUES PREVERT, 18, rue St-Benoît (6e)	1 380 €
BERNARD PALISSY, 21, rue des Petits Hôtels (10e)	730 €
ALAIN FOURNIER, 87, rue Léon Frot (11e)	3 150 €
TOTAL	5 260 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental de fonctionnement de l'exercice 2017, chapitre 65, nature 655111, fonction 221.

Article 3 : Des subventions d'investissement sont attribuées aux collèges publics parisiens, suivant le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 311 368 euros, afin d'assurer leur équipement en mobilier et matériel.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental d'investissement de l'exercice 2017, chapitre 204, nature 20431, fonction 221, AP 1703172, ligne de subvention DE80012.

Article 5 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Condorcet – 8 ^e	Fourniture et pose d'un système de refroidissement du local production froide, du système froid de la chambre froide négative et de deux compresseurs sur centrale froid	21.912 euros
Collège Grange aux Belles – 10 ^e	Maintenance du système de sécurité incendie, réaménagement du triage de la laverie	11.424 euros
Collège Louise Michel – 10 ^e	Maintenance du système de sécurité incendie	2.712 euros
Collège Seligmann – 10 ^e	Mise en conformité de la pompe de relevage des eaux usées	10.944 euros
Collège Aubrac – 11 ^e	Fourniture et pose d'un système anti-volatiles sur les façades de la cour	11.916 euros
Collège Courteline – 12 ^e	Fourniture et pose d'une vitrine réfrigérée	11.406 euros
Collège Flavien – 12 ^e	Installation de 6 prises pour ordinateurs dans la salle des art appliqués, mise en place d'un parquet dans la ludothèque	2.525 euros
Collège Braque – 13 ^e	Mise en conformité du PPMS	6.496 euros
Collège Daudet – 14 ^e	Mise en conformité du système de sécurité incendie et du chauffage	4.847 euros
Collège Saint-Exupéry - 14 ^e	Réfection des salles de cours et des couloirs de circulation en peinture	13.420 euros
Collège Debussy – 15 ^e	Maintenance du système de sécurité incendie, fourniture et pose d'un four mixte avec création de l'alimentation électrique	14.895 euros
Collège de Staël – 15 ^e	Mise en conformité de la chaufferie	5.651 euros
Collège Janson de Sailly site Eugène Delacroix – 16 ^e	Réparation des panneaux de basket suite à intempéries	1.473 euros
Collège La Rose Blanche – 17 ^e	Maintenance du chauffage	2.742 euros
Collège Berlioz – 18 ^e	Fourniture et pose d'un opérateur de porte sur l'ascenseur des logements de fonction	4.770 euros
Collège Césaire – 18 ^e	Réfection en peinture suite à incendie, Maintenance du réseau de chauffage	13.525 euros
Collège Dormoy – 18 ^e	Mise en conformité du système de sécurité incendie	5.269 euros
Collège Brassens – 19 ^e	Mise aux normes des radiateurs du collège, réparation de deux radiateurs	18.670 euros
Collège Budé – 19 ^e	Réparation du circuit de chauffage des logements et du brûleur n°1 en chaufferie	3.498 euros
Collège Méliès – 19 ^e	Mise en conformité du système de sécurité incendie, remplacement du régulateur de la centrale d'air	5.097 euros
Collège Michelet – 19 ^e	Remplacement de barres anti-panique, travaux électriques en laverie et cuisson, remplacement de radiateurs dans le logement de fonction de la gardienne	8.301 euros
	Total	181.493 euros

Article 6 : La dépense correspondante, soit 181.493 euros, sera imputée comme suit :

- 128 789 euros sur le chapitre 204, nature 20432, rubrique 221, ligne de subvention DE 80005, mission 90010-75-030, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2017,

- 52 704 euros sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017.

Article 7 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO